



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le **19 DEC. 2024**
ID : 057-245700695-20241211-C20241210_21_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (*sorti de la salle au point 18*), Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
Benoit STEINMETZ	à	Denis BAUR
Denis NOUSSE	à	Alain REDINGE
Thierry MICHEL	à	Eric GONAND
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Joël IMMER	à	Brigitte DA COSTA
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 39 jusqu'au point 17, 38 au point 18, puis 39 du point 19 à 25

Nombre de votants : 46 jusqu'au point 17, 44 au point 18, puis 46 du point 19 à 25

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



21. Objet : Fonds de concours au titre de la transition énergétique – Commune de Boust – Fixation du montant définitif pour le projet « remplacement des huisseries et isolation de logements »

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2019 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu le règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes, dans sa version en vigueur au 12 décembre 2023,

Vu le dossier de demande de fonds de concours au titre de la transition énergétique déposé le 15 janvier 2024 par la Commune de Boust concernant un remplacement des huisseries et une isolation de logements,

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 11 mars 2024,

Vu la délibération n° 32 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Commune de Boust selon les modalités suivantes :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Boust	Remplacement des huisseries et isolation logements	60 171,88 €	DETR 18 051,56 €	42 120,32 €	50 % du subventionnable 35 % du total	21 060,16 €	21 060,16 €

Considérant que la Commune de Boust a informé la CCCE de ce qu'elle n'a pas obtenu toutes les subventions sollicitées auprès des autres organismes subventionneurs,

Considérant que le plan de financement définitif est en conséquence le suivant,

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Boust	Remplacement des huisseries et isolation logements	60 171,88 €	0 €	60 171,88 €	50 % du subventionnable 50 % du total	30 085,94 €	30 085,94 €

Considérant ainsi qu'il y a lieu d'arrêter à 30 085,94 € le montant définitif de fonds de concours à attribuer à la Commune de Boust, le pourcentage de participation de la CCCE étant inchangé, tant concernant la dépense totale que la part subventionnable,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de fixer le montant définitif de fonds de concours à attribuer à la Commune de Boust au titre du projet ci-dessus exposé à la somme de 30 085,94 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ce fonds de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_21_SI-DE

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_21_SI-DE





République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_22_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (*sorti de la salle au point 18*), Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration</u> :	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
	Benoit STEINMETZ	à	Denis BAUR
	Denis NOUSSE	à	Alain REDINGE
	Thierry MICHEL	à	Eric GONAND
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Brigitte DA COSTA
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 39 jusqu'au point 17, 38 au point 18, puis 39 du point 19 à 25

Nombre de votants : 46 jusqu'au point 17, 44 au point 18, puis 46 du point 19 à 25

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



22. Objet : Attribution de fonds de concours Environnement et Adaptation au changement climatique - Communes de Boust, Entringe, Cattenom, Fixem, Gavisse, Volmerange-les-Mines, Zoufftgen et Beyren-lès-Sierck

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 15 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2019 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 15 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2023 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 17 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 22 du Conseil Communautaire en date du 8 juillet 2024 modifiant le règlement en faveur de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique pour les communes,

Considérant que des dossiers de demande de fonds de concours en faveur de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique ont été déposés :

- le 3 mai 2024 par la Commune de Boust,
- les 14 juin 2024, 19 juillet 2024 et 14 octobre 2024 par la Commune de Entringe,
- le 21 juin 2024 par la Commune de Cattenom,
- le 31 juillet 2024 par la Commune de Fixem,
- le 9 septembre par la Commune de Gavisse,
- le 11 septembre par la Commune de Volmerange-Les-Mines,
- le 23 septembre par la Commune de Zoufftgen,
- le 31 octobre par la Commune de Beyren-Lès-Sierck (2 dossiers),

Considérant que les travaux prévus consistent en une réhabilitation d'un bâtiment communal pour les communes de Gavisse et Entringe, une modification du système de chauffage d'un bâtiment communal pour les communes de Boust et Entringe, une opération de désimperméabilisation avec création de parking végétalisé pour la commune de Fixem et un remplacement des éclairages publics par des dispositifs de type LED pour les communes de Cattenom, Entringe, Volmerange-les-Mines, Beyren-lès-Sierck et Zoufftgen.

Considérant que les dossiers sont complets et répondent aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution en vigueur :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Boust	Modification de la commande de chauffage	20 078,00 €	0 €	20 078,00 €	50 % du total	10 039,00 €	10 039,00 €
					50 % du subventionnable		
Entrange	Remplacement du système de chauffage au péricolaire (installation d'une pompe à chaleur)	39 263,61 €	0 €	39 263,61 €	50 % du total	19 631,80 €	19 631,81 €
					50 % du subventionnable		
Cattenom	Remplacement de 116 points lumineux en LED	55 903,30 €	15 170,36 €	40 732,94 €	36,43 % du total	20 366,47 €	20 366,47 €
					50 % du subventionnable		
Entrange	Remplacement de points lumineux en LED	7 929,04 €	0 €	7 929,04 €	50 % du total	3 964,52 €	3 964,52 €
					50 % du subventionnable		
Gavisse	Réhabilitation de l'école primaire (pompe à chaleur, filtres solaires, photovoltaïque)	101 019,80 €	59 407,92 €	41 611,88 €	20,60 % du total	20 805,94 €	20 805,94 €
					50 % du subventionnable		
Fixem	Désimperméabilisations	59 405,04 €	0 €	59 405,04 €	50 % du total	29 702,52 €	29 702,52 €
	et création d'un parking végétalisé				50 % du subventionnable		
Volmerange-Les-Mines	Remplacement de 78 points lumineux en LED	31 500,30 €	0 €	31 500,30 €	50 % du total	15 750,15 €	15 750,15 €
					50 % du subventionnable		
Zoufftgen	Remplacement de points lumineux en LED	56 685,00 €	0 €	56 685,00 €	50 % du total	28 342,50 €	28 342,50 €
					50 % du subventionnable		
Entrange	Réhabilitation de la salle communale	67 022,00 €	0 €	67 022,00 €	50 % du total	33 511,00 €	33 511,00 €
					50 % du subventionnable		
Beyren-Lès-Sierck	Remplacement de points lumineux en LED	35 481,80 €	0 €	35 481,80 €	50 % du total	17 740,90 €	17 740,90 €
					50 % du subventionnable		
Beyren-Lès-Sierck	Remplacement de points lumineux en LED	43 754,32 €	0 €	43 754,32 €	50 % du total	21 877,16 €	21 877,16 €
					50 % du subventionnable		

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date des 23 septembre 2024 et 12 novembre 2024 et du Bureau Communautaire du 26 novembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours environnement et adaptation au changement climatique pour les communes suivantes, selon le tableau ci-dessus :

- Boust
- Cattenom
- Entrange
- Fixem

- Gavisse
 - Volmerange-Les-Mines
 - Zoufftgen
 - Beyren-lès-Sierck
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ces fonds de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

